



COMMUNIQUE DE PRESSE

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dijon, le 1^{er} décembre 2008

EUROGERM (FR0010452474 - ALGEM), leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé-Farine-Pain, communique aujourd'hui le descriptif de son programme de rachat de ses propres actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2008.

La loi de Modernisation de l'Economie (dite LME) ouvre désormais la possibilité aux sociétés cotées sur Alternext de racheter leurs propres actions, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

EUROGERM souhaitant pouvoir bénéficier de cette nouvelle possibilité ainsi offerte par la loi LME et favoriser la liquidité de ses actions, proposera lors de sa prochaine Assemblée générale, la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.

Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à autoriser le programme :

10 décembre 2008

Objectifs du programme de rachat

L'objectif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 est de favoriser la liquidité des titres de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat :

Programme de rachat soumis à l'approbation de l'AGM du 10 décembre 2008				
Caractéristique des titres	Part maximale du capital	Nombre maximal de titres ¹	Prix maximum d'achat par actions	Montant maximal d'achat
Actions	10%	429 552	20 €	8 591 040 €

Les titres de la société objet du présent programme sont les actions de la société EUROGERM admises aux négociations sur le marché ALTERNEXT by NYSE Euronext (ISIN : FR0010452474).

Durée du programme de rachat :

La durée de ce programme de rachat d'actions sera de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 10 décembre 2008, sous réserve de l'approbation du programme par les actionnaires.

**Prochain communiqué : Résultats semestriels 2008/2009
Mercredi 10 décembre 2008 avant ouverture des marchés**

A propos d'EUROGERM (www.eurogerm.com)

Créée en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière blé - farine - pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

**EUROGERM est coté sur Alternext by NYSE Euronext
Code ISIN : FR0010452474 – Mnémo : ALGEM**



Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

NewCap.
Communication financière
Emmanuel Huynh / Estelle Guichard
Tél. : +33 (0)1 44 71 94 94
eurogerm@newcap.fr

¹ Sur la base du capital social statutaire au 25 septembre 2008 soit 429.552,10 € divisé en 4.295.521 titres.